

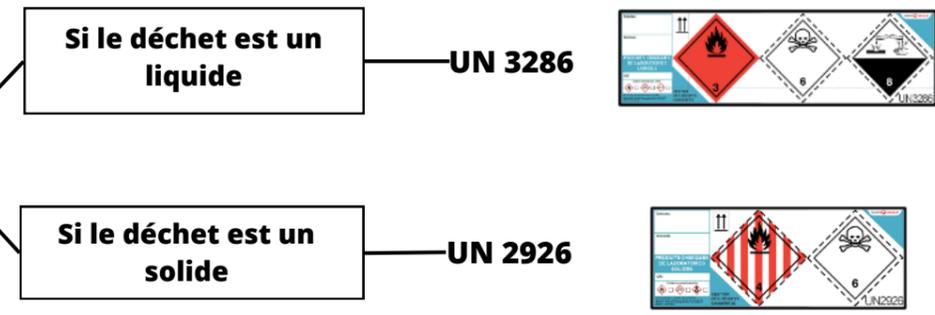
Dès qu'il y a une trace de produit organique, veuillez étiqueter votre bidon en organique

**Veillez bien étiqueter vos contenants**

1. Apposer une étiquette "producteur" ou indiquer le nom afin d'établir la traçabilité.
2. Indiquer le nom des produits ou mélange. Concentration.
3. Cocher les pictogrammes selon les dangers du mélange ou des produits d'origine.

Dès qu'il y a une trace de produit organique, veuillez étiqueter votre bidon en organique

**Pour les produits chimiques de laboratoire (PCL)**



**Cas particuliers**

- Eau régale (UN 3264)
- Acide picrique
- Mercure
- Produit très sensible à la chaleur ou l'humidité
- Bouteille de gaz

**Veillez contacter le SPR**